

Liste des parrainages validés le 1^{er} février 2022

Durant la période officielle de recueil des parrainages, le Conseil constitutionnel rend publiques deux fois par semaine (mardi et jeudi) ses décisions validant les nouveaux parrainages en vue de la prochaine élection présidentielle. Ces décisions sont consultables sur le site internet du Conseil constitutionnel dédié à l'élection présidentielle : <https://presidentielle2022.conseil-constitutionnel.fr/>

Les parrainages reçus les 29 et 31 janvier 2022 et validés ce 1^{er} février par le Conseil constitutionnel sont au nombre de 313. La liste de ces parrainages est consultable à l'adresse suivante : <https://presidentielle2022.conseil-constitutionnel.fr/les-parrainages/tous-les-parrainages-valides.html>